

Charte d'utilisation du PASS SMA 2020



Champs d'utilisation

- Le PASS SMA 2020 permet de s'inscrire aux webinaires organisés par la Fédération française des métiers de l'assistanat et du secrétariat (FFMAS).
- Il est valable du 12/10/20 au 17/10/20.
- Il ne comprend pas les événements **en présentiel** organisés par des associations locales qui sont susceptibles d'appliquer un tarif d'entrée.

Engagements des utilisateurs

- S'assurer d'une liaison de qualité suffisante de son réseau informatique pour se connecter à Internet.
- Ne pas publier les contenus du tchat.
- Respecter les consignes données pour le bon déroulement du webinaire.

Utilisation des marques et des logos

Les marques et les logos associés,

Les marques et les logos associés, présents sur tous nos supports digitaux, vidéos etc. sont protégés. Ils appartiennent par conséquent exclusivement aux entreprises des intervenants. Vous ne pouvez utiliser aucun de ces signes ou leur variante sans leur accord préalable.

Utilisation de la plateforme ZOOM

Nous vous invitons à consulter le mode opératoire, téléchargeable depuis ce formulaire.

Responsabilité de FFMAS

La FFMAS ne peut être tenue pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau informatique ou des serveurs ou de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable qui empêcherait ou dégraderait son accès.

Contact et réclamations

contact@ffmas.com